



COMMUNE DE MONTREUX
Direction des Affaires sociales, familles et jeunesse

ACCUEIL D'URGENCE – JARDINS D'ENFANTS

L'ACCUEIL D'URGENCE EST LIMITÉ À 1 JOUR ENTRE 8.00 ET 12.00 SAUF LE SAMEDI ET LE DIMANCHE. IL PEUT ÊTRE ADAPTÉ SELON LA MESURE D'URGENCE OU SUR DÉCISION DE LA DIRECTION SFJ. LE PARENT DEMANDEUR EST TENU DE VENIR SIGNER LE PRÉSENT FORMULAIRE DANS UN DÉLAI DE 2 JOURS SUIVANT L'ACCUEIL. UN FORFAIT DE CHF 16.-/JOUR SERA REQUIS PAR FACTURE.

ENFANT :

Nom : Prénom :
Né(e) le : Sexe :
Adresse : Localité :
Allergie (s) : Assurance maladie enfant :
Langue (s) parlée (s) : Assurance RC ménage :

PARENT OU PERSONNE SOLLICITANT L'ACCUEIL D'URGENCE :

Nom & prénom : Lien de parenté :
☎ privé : ✉ email:
☎ portable : ☎ prof. :

Motif de l'accueil :

.....
.....

Date(s) de prise en charge :

Date : Signature du parent :

Décision de l'administration – JEM :

Date de la demande : Jardin d'enfants :

Date de l'accueil d'urgence : Signature :

Signature du chef de service :